



Utilisation d'e-mails comme preuve

Par FDCT

Bonjour.

Je me posais une question concernant les e-mails pros et le fait par l'employeur des les utilisées comme preuve pour un licenciement si celui-ci a clairement indiqué qu'il avait accès à la messagerie du salarié en son absence.

En claire, comment peut on utiliser un e-mail aux prud'hommes si il est impossible de prouver qui a envoyé cet e-mail ?...

Par ESP

Vous avez posé cette question hier...

Par FDCT

Désolé une fausse manipulation certainement...

Par FDCT

Désolé une fausse manipulation certainement...